REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300904-20261102-DE_11_2026_

SAINT-ESTÈVE-JANSON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
27/10/2026	27/10/2026	En exercice	11
		Présents	8
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le 2 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames Sophie JARDINOT, Sandy ANTON, Françoise BOCCIA, Marielle CANAVESE, Ludovic DEL CHIOCCIORA, Olivier GAILLARD, Vanessa KEERLE et Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Marie BULTOT, Luc BRANCO, William GAGNEBE.

Avaient donné pouvoir : Marie BULTOT à JARDINOT Sophie, Luc BRANCO à Marielle CANAVESE et William GAGNEBE à Françoise BOCCIA.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, ANTON Sandy est désignée secrétaire de séance.

11 2026 03 Création d'un poste d'Assistant de gestion administrative polyvalent

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par le Conseil Municipal de la collectivité.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les besoins de la commune, notamment la nécessité d'un appui au sein des services administratifs de la mairie, mais également afin de prévoir le départ à la retraite de l'agent en charge de la médiathèque, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif polyvalent à temps complet.

Cet emploi pourra relever :

- Soit de la grille des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière administrative,

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300934-20261102-DE_11_2026_

- Soit de la grille des rédacteurs ou rédacteurs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique B de la filière administrative

Cet emploi doit être pourvu prioritairement par des fonctionnaires. En cas de vacances d'emplois, conformément aux conditions fixées par la loi, il pourra être pourvu par des agents contractuels dans le respect des conditions de recrutement et de rémunération prévues par les différents articles correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la création du poste d'Assistant de gestion administrative polyvalent à temps complet,**
- **autorise Madame le Maire à procéder au recrutement sur un grade relevant :**
  - **Soit de la grille des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative,**
  - **Soit de la grille des rédacteurs ou rédacteurs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, de la filière administrative,**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget**

Madame le Maire,

MAIRIE DE ST-ESTEVE-JANSON 13610 (Bouches-du-Rhône) R.F.

Sophie JARDINOT

La secrétaire de séance

Sandy ANTON

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
- *de sa transmission en Sous-Préfecture le* 4 NOV. 2026
- *et de sa publication le* 5 NOV. 2026

Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.

MAIRIE DE ST-ESTEVE-JANSON 13610 (Bouches-du-Rhône) R.F.